

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-39

Séance du MERCREDI 27 JUIN 2018

Date de la convocation		
20/06/2018		
Date de l'affichage		
20/06/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU – Françoise TREY
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON -
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Françoise TREY est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA PRESTATION D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU

Le Président rappelle aux délégués que la Préfecture de la région Occitanie a transmis à la CSVSS un arrêté portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive (n°76-2018-0183 du 08/03/2018) concernant le projet de réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau.

Cet arrêté a poussé la CSVSS à lancer un marché (publié le 26 avril 2018) dont le détail inclut le cahier des charges scientifique établi par la DRAC afin de désigner un prestataire.

A la date limite de remise des offres, le 31 mai 2018, la CSVSS a réceptionné les offres de deux opérateurs différents. Suite à une analyse obligatoire de ces offres par la DRAC (courrier de la DRAC du 11 juin 2018 en réponse au courrier de la CSVSS du 31 mai 2018), il s'avère qu'elles sont chacune conformes aux attentes de cette administration. La CSVSS est donc libre de choisir un prestataire parmi ces deux possibilités.

En termes financiers, les offres sont les suivantes :

Prestataire potentiel	Eveha	Inrap
Tranche ferme	93 216 HT	97 195 HT
Tranche optionnelle base	6 396 HT	8 753 HT
X 4	25 584 HT	35 012 HT
TOTAL MAX	118 800 HT 142 560 TTC	132 207 HT 158 648 TTC

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à neuf (9) voix pour et une (1) abstention

DECIDE

- de retenir l'offre d'Eveha (Limoges 87 068), pour un montant de base de 93 216 € HT, maximum de 118 800 € HT, pour effectuer la mission d'archéologie préventive lors des travaux de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets,
- d'autoriser le Président à signer le marché afférent et l'ensemble des documents nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES



SOUS PREFECTURE D'ARGELES-GAZOST
06 JUIL. 2018
ARRIVEE